
Réservé à l'usage officiel

Point 6 de l'ordre du jour provisoire du Conseil
(GOV/2020/36 et Corr.1)
Point 15 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale
(GC(64)/1, Add.1, Add.2 et Add.3)

Rapport sur la sécurité nucléaire 2020

Modification

1. En page 6, insérer avant le paragraphe 18 le titre de section suivant : « *Renforcement de la coordination au sein de l'Agence* ».
2. En page 26, libeller le paragraphe 121 comme suit : « *L'Agence a continué d'appuyer les programmes de formation universitaire à la sécurité nucléaire en octroyant des bourses qui ont permis à 15 étudiants de 12 États Membres en développement de suivre le programme de master en sécurité nucléaire de l'Université de l'économie nationale et mondiale (Bulgarie) et le programme de master en ligne sur la sécurité nucléaire de l'Université des sciences appliquées de Brandebourg (Allemagne) et le programme de master en protection physique, comptabilité et contrôle des matières nucléaires de l'Université technique nationale d'Ukraine* ».
3. En page 31, au paragraphe 146, ajouter les Pays-Bas et l'Union européenne, de sorte que le paragraphe se lise comme suit : « *Du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, l'Agence a accepté des promesses de contributions et reçu des contributions au FSN des États Membres suivants : Belgique, Canada, Chine, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suisse, ainsi que d'autres contributeurs, dont l'Union européenne* ».